



Déclaration préalable de la FSU au CDEN du 16 octobre 2007

Une rentrée scolaire sous tension

Cette rentrée scolaire s'est faite accompagnée d'une rafale d'annonces de la part du gouvernement. En moins d'une semaine se sont succédés le rapport HCE visant à discréditer la capacité de l'école publique à assumer ses missions, la « lettre aux éducateurs » annonçant une refondation libérale de l'école, et entre les deux, la publication de la circulaire d'application sur le financement du privé, la relance du décret EPEP, des annonces sur la maternelle, les rythmes scolaires, l'enterrement du collège unique et parallèlement, la promotion du lycée unique ...Depuis, le ministre annonce, en l'absence de toute concertation, la suppression des cours du samedi.

Cette campagne médiatique devait permettre de légitimer aux yeux de l'opinion l'idée selon laquelle le service public d'éducation coûte trop cher par rapport à ses résultats et qu'il ne sert à rien de dépenser autant, justifiant ainsi un moins d'école qui se traduit par la réduction des horaires obligatoires d'enseignement et par les suppressions de postes prévues à la rentrée 2008 (moins 22700 fonctionnaires dont 11200 dans l'éducation nationale). Cette approche purement comptable asphyxie les services publics dont celui de l'éducation au risque de dénaturer ses missions au profit d'une redistribution vers les plus riches : il faut bien financer les cadeaux fiscaux. Mais pour les personnels, notamment pour les catégories C, le contentieux salarial reste entier avec un gouvernement qui refuse de négocier en posant des préalables sur le point d'indice par exemple. La seule perspective d'amélioration du pouvoir d'achat donnée aux personnels consiste en des heures supplémentaires.

Tout ceci pèse fortement sur le climat de cette rentrée.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'éducation nationale met en œuvre une batterie de réformes structurelles et pédagogiques. Nous dénonçons la méthode du ministre de l'Éducation Nationale qui consiste à faire des annonces médiatiques sans en mesurer les implications importantes sur le fonctionnement et l'organisation de l'école et à mettre devant le fait accompli la communauté éducative pour ensuite parler de concertation. L'école, ce n'est pas seulement des élèves, des enseignants et des parents mais c'est aussi un Conseil Général qui gère les transports scolaires et des mairies qui gèrent les locaux, des personnels et des activités périscolaires.

Les réformes structurelles visent le même but : faire des économies sur le dos du service public d'éducation en favorisant le désengagement de l'état ; en transférant des charges sur les collectivités territoriales et en favorisant l'enseignement privé.

L'autonomie des établissements va entraîner des choix et la disparition d'options (craintes sur le sport, les arts plastiques) et dans le premier degré, la constitution des EPEP sous entend la mise en place d'un statut des directeurs d'écoles, ce que la FSU refuse.

L'assouplissement des périmètres scolaires et leurs disparitions à terme met en musique territoriale cette réorganisation spatiale qui va renforcer les inégalités (ghettoïsation) et favoriser la mise en concurrence des établissements...

Sous prétexte d'une parité public/privé, la circulaire d'application de l'article 89 de la loi sur les libertés locales va favoriser l'école privée, la ségrégation entre élèves et mettre en difficulté l'école publique laïque et les collectivités territoriales. A ce sujet, la FSU souhaite que le Conseil Général réaffirme fortement la priorité accordée au service public et laïque d'éducation qui, pour nous, est le seul à remplir réellement les missions d'un service public.

Nous soumettrons aujourd'hui à l'appréciation du CDEN un vœu concernant la circulaire d'application de l'article 89 *de la loi relative aux libertés et responsabilités locales*.

Ces différents dispositifs préfigurent un désengagement de l'état à l'image de la décentralisation des TOS : ce transfert de l'état vers les collectivités territoriales s'est fait sans compensation des moyens manquant (de l'ordre de 30%) et a entraîné une plus grande

complexité dans le pilotage et une certaine dilution des responsabilités. En effet, les personnels se sentent parfois mis en porte à faux entre le Conseil général qui les gère et les chefs d'établissements.

Les réformes pédagogiques sont animées par une vision conservatrice des apprentissages qui se manifeste par une référence constante à l'opinion publique qui serait la boussole à suivre.

Le socle commun va favoriser la mise en place d'une école à plusieurs vitesses et institue au détriment de programmes précis, la définition d'orientations qui s'inscrivent dans des domaines nationaux.

L'exemple du sport est significatif : il n'est plus appréhendé comme une discipline mais se retrouve dilué dans le socle commun.

L'accompagnement éducatif fait peser le risque que l'enseignement de certaines matières soit confié à des personnels qui n'interviendront plus dans le cadre de l'éducation nationale (le sport par exemple...). Se pose également le problème du financement dont celui des transports, des heures supplémentaires.

Cet accompagnement est réservé aux élèves volontaires et donc peut ne pas toucher les élèves en difficultés qui sont en rupture et ce dispositif est à mettre en relation avec la prise en charge dans l'emploi du temps scolaire obligatoire de la grande difficulté scolaire.

L'accompagnement éducatif existait déjà en partie dans les établissements en ZEP et ce nouveau dispositif ne doit pas venir concurrencer ce qui a été mis en place par les équipes.

La suppression du samedi matin se traduirait par une réduction du temps scolaire pour les élèves à vingt quatre heures, les deux heures dégagées étant utilisées pour les élèves qui en auraient besoin. Les propositions d'utilisation des « deux heures libérées » ne constituent pas une réponse crédible pour répondre au défi de la réussite de tous, alors que beaucoup de chercheurs s'accordent à dire que la solution sur la prise en charge de la difficulté scolaire ne consiste pas à rajouter de l'école après l'école.

A l'inverse, une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire pendant le temps scolaire serait nécessaire mais nécessite des possibilités de travail en petits groupes grâce à plus de maîtres que de classes; un renforcement des RASED ; plus de temps de concertation et une meilleure formation des enseignants alors que celle ci est également victime de la pénurie budgétaire : la formation initiale différée des PE après la titularisation n'est pas garantie car elle dépend des moyen de remplacement (il y a eu difficultés l'année dernière) et permet le recours à l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignements.

D'autre part, comment concilier la suppression de soixante douze heures de classe dans l'année avec des programmes auxquels on rajoute une heure de sport ?

Ces choix politiques et budgétaires se traduisent par des suppressions de postes (non remplacement d'un fonctionnaire sur trois puis sur deux partant à la retraite ; baisse du nombre de postes aux concours) et accélèrent la dégradation des conditions d'enseignement pour nos élèves et pour les personnels.

Pour les personnels, la traduction de cette politique, dans l'Oise, c'est la suppression d'un poste d'enseignant pour une baisse de 2,3 élèves en collège. En primaire, c'est une création pour 269 élèves en plus ! Les effectifs atteignent parfois 28, 29, voire dépassent les 30 élèves par classe, en maternelle notamment, avec, pour conséquence, un nouveau recul de la scolarisation des moins de trois ans. En collège, ces effectifs trop élevés pénalisent les enseignements, tout particulièrement en sciences expérimentales et en technologie. Autre sujet de préoccupation : la baisse des moyens affectés à la vie scolaire. Elle est parfois considérable, et parents et enseignants s'inquiètent de cette situation qui aura forcément des répercussions sur la vie des établissements. Des incertitudes pèsent sur le devenir des segpa alors que les effectifs peuvent atteindre 21 élèves par division.

Dans cette situation difficile, l'Oise est amenée à faire appel à la liste complémentaire et déjà 71 recrutements ont été effectués et ils ne seront certainement pas suffisants. En collège, de forts écarts à la hausse (Pont St Maxence +34 élèves ; Nogent Herriot +59 ; et Chantilly +65) et à la baisse (Nogent Berthelot et Creil Michelet) indiquent des erreurs inhabituelles de l'ordre d'une

division, voire de deux ce qui met ces établissements en difficultés et entraînent une désorganisation avec des TZR nommés deux jours après la rentrée sur des services partagés. La précarité est aussi d'actualité : les contrats aidés prennent de plus en plus d'ampleur : dans certains collèges, il y a plus de CAE que de personnels titulaires avec des contrats de plus en plus précaires reconduits de six mois en six mois. La vie administrative et scolaire, l'accompagnement éducatif sont concernés par cette précarité. Cette précarité est également présente dans le premier degré sur des missions telles que l'aide à la direction d'école ; les nouvelles technologies et l'accompagnement des élèves en situation de handicap. La FSU rappelle sa revendication de titularisation de ces personnels par la création de postes statutaires de la fonction publique.

L'application « bases élèves » pose, au-delà de nombreuses oppositions (LDH, FCPE ...), des problèmes de non respect de la confidentialité et pas seulement dans l'Oise. La CNIL s'est prononcée sur cet aspect. Suite à la mobilisation des personnels, le ministère vient de décider de retirer de la base tous les critères « ethniciés » (nationalité, date d'entrée sur le territoire, langue parlée à la maison et culture d'origine). Cependant, ce dispositif reste toujours extrêmement dangereux au niveau des libertés individuelles et publiques et nous nous interrogeons sur sa fiabilité et son efficacité technique au niveau des prévisions d'effectifs. L'application « base élèves » n'est ni un outil efficace pour l'administration, ni pour les collègues et nous demandons son arrêt.

Ce qui se joue actuellement autour de l'immigration nous inquiète au plus haut point. La mise en place de tests ADN pour les candidats au regroupement familial n'est pas qu'un simple « détail ». Elle va à l'encontre des fondements éthiques de notre société comme le confirme la position prise par le Conseil Consultatif National d'Éthique. La filiation ne se déduit pas de la génétique et cet amendement introduit une ségrégation inacceptable entre français et étrangers. La FSU demande le retrait de cet amendement et s'oppose à la politique globale que mène ce gouvernement en matière d'immigration.

La FSU apporte son soutien aux maires qui organisent des parrainages, aux militants qui sont poursuivis en justice dans le cadre d'une action RESF, aux jeunes scolarisés dont les parents sont sans papiers et à leur famille et rappelle sa revendication de régularisation de tous les sans papiers.

Enfin, la FSU appelle les personnels à la mobilisation dès le 18 octobre :

- Pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et l'ouverture immédiate de négociations salariales.
- Pour un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics.
- Pour préserver et améliorer le statut de la fonction publique et l'indépendance des personnels ; pour la défense de nos retraites et du code des pensions.
- Pour un service public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.